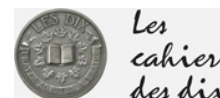


Les Cahiers des dix



La profession médicale sous l'Union [1840-1867]

Sylvio Leblond

Number 38, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025311ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025311ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leblond, S. (1973). La profession médicale sous l'Union [1840-1867]. *Les Cahiers des dix*, (38), 165–203. <https://doi.org/10.7202/1025311ar>

La profession médicale sous l'Union [1840-1867]

par SYLVIO LEBLOND

J'ai déjà fait état des tentatives faites sous le régime français pour réglementer la profession médicale¹, de celles entreprises aussi après la Conquête², et de l'établissement du bureau des Examineurs en 1831, jusqu'à l'apparition du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada en 1847³.

Rappelons que la guerre qui sévissait en Europe depuis 1701 avait amené chez nous de nombreux praticiens de la médecine. Bien peu étaient qualifiés: fraters et chirurgiens-barbiers, qui ne savaient que panser et raser, ou tout simplement charlatans qui ne connaissaient même pas les propriétés médicinales de nos herbes et de nos plantes.

En 1750, Bigot avait émis une ordonnance sur la pratique de la médecine. Cette ordonnance, datée du 12 juin, ne semble pas avoir été mise en application. Bigot et ses amis étaient bien trop occupés à s'enrichir et à pressurer les pauvres Canadiens. D'autre part, les Anglais encerclaient peu à peu la Nouvelle-France.

En 1759 et 1760 plusieurs Français partirent. Parmi ceux qui restèrent, on comptait quelques chirurgiens d'expérience: Philippe

1. LeBlond, Sylvio, *Bulletin du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec*, vol. IX, no 3, septembre 1969: 49-53.

2. LeBlond, Sylvio, *Idem*, vol. X, no. 3, avril 1970: 71-77.

3. LeBlond, Sylvio, *Les Cahiers des Dix*, no 35, 1970: 69-95.

4. Philippe Badelart était né en 1728, à Saint-Sauveur de Courcy, en France. Venu au Canada en 1757, il était aide-major des armées du Roi. En 1776, il était chirurgien de la Garnison à Québec. En 1775, il fut chargé de faire enquête sur le Mal de la Baie. Il était bien vu des autorités et apprécié pour son franc parler et sa compétence. Il mourut le 9 février 1802. C'était un bonhomme pittoresque et on disait qu'il était bon opérateur.

Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, no 11, novembre 1915: 343-347. LeBlond, Sylvio, *Une conférence inédite du docteur Painchaud: Cahiers d'Histoire*, no 22 (Trois siècles de médecine québécoise), 1970: 56-65.

Badelard⁴, Jean-Baptiste Chrétien⁵, Jacques Dénéchaud⁶, Alexandre-Ferdinand Feltz⁷, François Lajus⁸, Jean Mauvide⁹, les Soupiran, père et fils¹⁰, quelques autres encore. Mais leur nombre était minime à côté des charlatans qui peuplaient villes et campagnes.

Les troupes britanniques avaient amené avec elles des chirurgiens plus expérimentés, formés dans les écoles anglaises ou écossaises. En 1775, ils étaient déjà assez nombreux. Ils déplorait la triste situation de la profession médicale dans la nouvelle colonie. Adam Mabane¹¹, Charles Blake¹², James Bowman¹³, James

5. Jean-Baptiste Chrétien était né à Québec en 1737. Il fut médecin des Ursulines de 1785 à 1800, année de sa mort.

Voir Ahern, M. J. & Geo.: *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada, Québec, 1923.*

6. Jacques Dénéchaud était né à Saint-Savin, diocèse de Bordeaux, le 12 juillet 1728. Il obtint un certificat de chirurgien le 5 avril 1741. En 1752, il est à Québec. Il était le père de Charles Denis, curé de Deschambault, et de Claude, grand-maître de l'ordre des francs-maçons de Québec. Il fut chirurgien et apothicaire de l'Hôtel-Dieu de Québec après la conquête et jusqu'à sa mort survenue le 25 septembre 1810. Il avait 82 ans.

Voir Ahern: 144-153.

7. Alexandre Ferdinand Feltz était d'origine autrichienne. Il pratiqua sa profession surtout à Montréal. En 1738, il traita le genou de madame d'Youville en lui appliquant sur les plaies des crapauds vivants. On dit qu'il avait dix esclaves en sa possession. Il fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Voir *Hôtel-Dieu de Montréal: 1642-1973, Cahiers du Québec: 166-181.*

8. François Lajus. Son père, Jourdain Lajus était chirurgien du Roi. Il est né à Québec en 1721. Il était médecin des Récollets et fut membre du premier bureau des examinateurs à Québec en 1789. Il demeurait dans la rue Sault-au-Matelot. Il avait épousé Angélique Hubert, soeur de Mgr Hubert, évêque de Québec. Il est mort en octobre 1799.

Voir Lionel-Audet-Lapointe, *Information Médicale*, 16 août 1960.

9. Jean Mauvide. Il était à Saint-Jean de l'Île d'Orléans, en 1726. En 1752, il était seigneur d'une bonne partie de l'Île. En 1754, il était au Fort Duquesne avec les armées françaises et eut à traiter M. de Péan. Il est mort à Saint-Jean dans son manoir le 12 mai 1782 à l'âge de 80 ans.

Voir 1) *L'Île d'Orléans*, published by the Historic Monuments Commission of the Province of Québec, 1928): 81.

2) Sylvio LeBlond, *Jean Mauvide, chirurgien, fait une loterie*, La Vie médicale au Canada-français, vol. 2, octobre 1973, no 10: 988-989.

10. Charles Simon Soupiran: Fils et petit-fils de chirurgien, il était né à Québec en 1728. Il fut médecin des Ursulines de 1766 à 1780. Il est mort le 11 février 1784.

Voir Ahern: 518-520.

11. Adam Mabane. Il est né à Edimbourg en 1734 et y étudia la médecine et la chirurgie. Il vint à New-York en 1758, puis à Québec en 1760. Murray en fit un juge. Il cessa la pratique de la médecine mais aida ses confrères à en améliorer la condition. On le trouva trop favorable aux Canadiens et il fut destitué. Il mourut dans sa propriété de Samos, le 3 janvier 1792.

Voir L.-E. Bois, *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 7, no 2, février 1901: 42-45.

Davidson¹⁴, James Fisher¹⁵, George Longmore¹⁶, Francis Guillaume Oliva¹⁷, s'ingéniaient, chacun dans sa sphère, à améliorer la qualité de la pratique. Le *Mal de la Baie*, en 1785, répandu sur les deux rives du Saint-Laurent, de Baie-Saint-Paul à Montréal, mit en lumière l'incompétence de la plupart des praticiens. Il fallut, dans plusieurs paroisses, confier aux curés l'application du traitement mercuriel.

Le 3 novembre 1787, les docteurs H. Findlay et Adam Mabane, membres du Conseil législatif, présentèrent à ce conseil un projet de loi visant à corriger les abus et à restreindre l'activité des charlatans.

Tout candidat à la profession médicale devait se présenter devant un comité d'examineurs nommé par le gouverneur et passer un examen pour obtenir l'autorisation d'exercer. Cette loi (28, George III, c. VIII), approuvée par Lord Dorchester le 30 avril 1788, était louable mais l'attribution d'un permis ou licence

12. Charles Blake. Chirurgien du 34^{ème} régiment d'infanterie. Il est venu à Québec en 1776. En 1782, il faisait partie du grand jury de Montréal et il avait insisté sur les dangers d'une cure intempestive au mercure du mal de la Baie.

Voir Sylvio LeBlond, *Bulletin du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec*, vol. X, no 3, avril 1970: 73.

13. James Bowman. Il est venu au Canada comme assistant-chirurgien des armées anglaises. Il a été médecin de l'Hôtel-Dieu de Québec. En 1785, il fut chargé, après Badelart, de faire une enquête sur le Mal de la Baie. Ce rapport est conservé aux Archives du Séminaire de Québec.

Voir Ahern: 73.

14. James Davidson. Il était à Montréal en 1779. Il était chirurgien et apothicaire. Il fut du premier bureau des examinateurs créé en 1788, avec François Lajus. Il examina Pierre de Sales Laterrière en 1789. A Québec, il demeurait au no 1, Place du Marché de la Basse-Ville.

Voir Ahern: 120-122.

15. James Fisher. Il remplace Adam Mabane comme chirurgien de la garnison à Québec. Il avait adressé, en 1786, un mémoire au Conseil Législatif, à son comité de l'agriculture. Il préconisait l'amélioration de la profession médicale pour augmenter le nombre de mains qui serviraient à l'agriculture.

Voir Ahern: 215-225.

16. George Longmore. Il vint au Canada en 1783. Il remarqua qu'il existait une forte ressemblance du mal de la Baie avec la syphilis. Il était médecin de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1789.

Voir Haegerty, John J., *Four Centuries of Medical History in Canada*, 1923, vol. 1: 147.

17. Frédéric Guillaume Oliva. D'origine allemande, il était venu au Canada en 1786, avec le régiment de Brunswick. Il était chirurgien-major. Il fut membre du premier bureau des examinateurs en 1788. Il est mort en 1820.

Voir Ahern: 428-430.

restait soumise au bon vouloir du gouverneur et d'un comité de six membres dont un seul Canadien, François Lajus, faisait partie.

Le 4 février 1831, la Société médicale de Québec, par l'intermédiaire de M. Duval, député de la Haute-Ville de Québec, présentait devant les Chambres une requête pour la formation, à Montréal et à Québec, de bureaux d'examineurs dont les membres seraient choisis au vote par les membres de la profession.

Ce fut la loi I Guillaume IV, c. XXVIII. Les archives du séminaire de Québec possèdent les procès-verbaux du bureau de Québec de 1831 à 1847. A Montréal on retrouve, au Collège des médecins, des procès-verbaux qui ne couvrent que la période de 1839 à 1847. Le docteur Joseph Gauvreau, registraire du Collège de 1907 à 1937, en a conclu que le bureau de Montréal n'a été créé qu'en 1839. Mais les procès-verbaux du bureau de Québec et les journaux de l'époque démontrent clairement que le bureau de Montréal existait de 1831 à 1839, comme en fait foi, par exemple, l'affaire Côté, Viger & Allard (1832) ¹⁸.

* * *

En 1840, deux institutions canadiennes avaient obtenu une charte royale: le Collège McGill à Montréal et King's College à Toronto.

King's College détenait sa charte depuis 1827. A deux reprises, en 1828, le Conseil de l'institution s'était réuni, mais, en 1832, il n'existait pas encore d'école de médecine au Haut-Canada. On allait étudier à Montréal ou aux Etats-Unis. L'école des éclectiques ou thomsoniens de Cincinnati recevait de nombreux élèves et on retrouvait plusieurs gradués de cette école dans le Haut-Canada ¹⁹.

En 1837, le docteur John Rolph et le King's College décidèrent, chacun de son côté, d'établir une école de médecine, mais la

18. Voir Sylvio LeBlond: *La médecine dans la Province de Québec avant 1847*. Les Cahiers des Dix, no 35, 1970: 81.

19. Ronald L. Number. *The making of an Eclectic Physician*, Bulletin of the History of Medicine (Baltimore), mars-avril 1973, vol. XLVII, no 2: 155-167.

Rebellion força le docteur Rolph à s'exiler et empêcha le King's College de mettre ses projets à exécution. En 1841, le docteur Rolph revint d'exil, reprit son enseignement, et son école s'appela le Toronto School of Medicine. En 1843, le King's College organise six départements universitaires dont une école de médecine. En 1850, les docteurs Hodder et Bovell fondent le Upper Canada School of Medicine qu'ils affilièrent à la nouvelle université anglicane de Trinity College. En 1853, King's College perd sa charte et son école de médecine. Ce n'est qu'en 1903 que les deux écoles encore existantes, celle de Trinity College et le Toronto School of Medicine du docteur Rolph, devenue en 1870 le département médical de l'université Victoria, se sont amalgamées pour former l'Ecole de Médecine de Toronto²⁰.

La profession médicale au Haut-Canada s'était incorporée en un Collège des Médecins en 1839. Son existence ayant été également contestée, ce Collège disparut en 1841.

Le Collège McGill, à Montréal, avait obtenu une charte royale le 21 mars 1821. Mais s'il avait un magnifique terrain, il n'avait ni local, ni aucune forme d'enseignement établie. Le 1er mai 1822, le Montreal General Hospital ouvrait ses salles aux malades et dès lors les docteurs William Caldwell²¹, John Stephenson²², William Robertson²³, Andrew F. Holmes²⁴ et Henry Loedel qui y distribuaient leurs soins, crurent aussi avoir la responsabilité d'y

20. Voir Hargerty, vol. II: 72-91.

21. Dr William Caldwell. Né en 1782, il avait étudié la médecine à Edimbourg. Il était venu au Canada comme médecin militaire. Il est mort du choléra en 1833, avec quatre de ses élèves.

Voir H. E. MacDermot: *History of the Montreal General Hospital*, 1950: 17.

22. John Stephenson. Il était né à Montréal en 1797. Il avait étudié chez les Sulpiciens d'abord et avait fait sa médecine à Edimbourg. Le docteur Charles Frémont, de Québec, avait fait sa cléricature chez lui. Il est décédé en 1842.

Voir MacDermot: 17.

23. William Robertson. Il est né en Angleterre en 1784. Il vint au Canada, comme chirurgien du 49ème régiment. En 1812, il s'installa à Montréal. Il fut le premier doyen de la faculté de médecine de McGill. Il est décédé en 1884.

24. Andrew F. Holmes. Il est né à Cadix, en Espagne, où ses parents étaient emprisonnés, leur navire ayant été capturé par une frégate française. Il avait 4 ans à son arrivée au Canada. Il étudia la médecine chez le docteur Daniel Arnoldi d'abord puis à Edimbourg. Il fut doyen de McGill pendant plus de 15 ans. Il mourut subitement le 9 octobre 1860. Il avait 63 ans.

Voir MacDermot: H. E.: 15.

organiser un enseignement de la médecine. Ils étaient tous des gradués d'Edimbourg et voyaient avec tristesse l'état déplorable de la profession médicale au Bas-Canada. Ils demandent au gouverneur, Lord Dalhousie, l'autorisation de créer un « Seminar of Medical Learning » dans leur hôpital. Croyant aussi qu'ils étaient les mieux qualifiés pour apprécier les connaissances des candidats à une licence de pratique, ils demandent de plus d'être nommés les seuls membres du bureau des examinateurs. Ces deux requêtes leur sont accordées et le Gouverneur s'excuse auprès du docteur Daniel Arnould de ne pas l'avoir nommé de nouveau sur le bureau.

Ce « Seminar of Medical Learning », qui prit le nom de Montreal Medical Institution, devint, le 20 juin 1829, le Collège de médecine de l'Université McGill, mais ce n'est que le 23 juin 1832 que ses statuts reçurent la sanction royale lui permettant ainsi de conférer des degrés *ad practicandum*. Par la suite McGill n'accepta jamais que ses gradués aient à se présenter devant les examinateurs du Collège des Médecins qui n'avaient pas, disait-il, la formation ni les qualifications de ses professeurs.

* * *

En 1840, tous croyaient à la nécessité d'une corporation groupant tous les médecins du Bas-Canada. La courte expérience du Collège des médecins du Haut-Canada avait quand même donné l'espoir, en particulier au groupe McGill, qu'on pourrait en venir, un jour, à distribuer un enseignement et des qualifications identiques dans les deux provinces.

A cette époque, on devenait médecin après avoir complété une cléricature de 4 ou 5 années chez un praticien reconnu qui ne pouvait donner que ce qu'il possédait. Bien souvent le clerc était aussi bien valet, cocher, commissaire, qu'étudiant. Son patron lui enseignait à faire des bols, des pilules, des elixirs, des sirops; il l'amenait parfois chez ses malades, ses accouchées, et lui prêtait les quelques traités de médecine qu'il avait.

Le docteur Joseph Painchaud²⁵ qui reçut sa licence de pratique en 1811 dit quelque part: « J'avais bien, vers la fin de ma cléricature, fait force pilules, porter (sic) et rapporter (sic) force fioles et force comptes! Mais pour des cours de médecine, de dissection, de pratique d'hôpital, pas l'ombre! »²⁶

D'avoir fait ses quatre années ininterrompues chez un praticien constituait la plupart du temps la condition la plus importante pour obtenir une licence. On déplorait cette situation aussi bien à Québec qu'à Montréal, aussi bien chez les anglophones que chez les francophones.

Le 1er juin 1841, le bureau des examinateurs de Montréal et son président, le docteur William Robertson, avec la coopération des bureaux de Québec et de Toronto, adresse à l'Assemblée Législative siégeant alors à Kingston la pétition suivante:

A l'Honorable Assemblée Législative de la
Province du Bas-Canada.

Le Bureau Médical du district de Montréal, établi en vertu de l'ordonnance 28, Geo. III, cap VIII, expose humblement ce qui suit:

Dans tous les pays qui suivent les progrès de la civilisation, il est jugé non seulement désirable, mais nécessaire, que les personnes qui exercent la médecine et la chirurgie soient hautement qualifiées pour prendre charge de la santé publique et de celle des citoyens.

Pour atteindre ce but, des lois ont été édictées en vertu desquelles l'exercice de la médecine est exclusivement réservé aux personnes qui, après avoir suivi un cours d'étude et un entraînement professionnel déterminés, ainsi que les examens requis, sont déclarées compétentes par l'autorité constituée.

25. Joseph Painchaud. Il est né à Québec en 1787 et avait fait sa cléricature chez Fisher, médecin de la garnison. Il fut bien vite le porte-parole de ses confrères dans toutes les activités professionnelles. On l'appelait le doyen. Il collabora avec James Douglas pour faire de l'Hôpital de Marine un hôpital valable où se donnait un enseignement reconnu. Il a écrit beaucoup dans les journaux et il était un conférencier recherché. Il est mort en 1871 à l'âge de 84 ans.

Voir Sylvio LeBlond: Joseph Painchaud. *Union Médicale du Canada*, tome 82, février 1953: 1-6, Sylvio LeBlond: *Le docteur Painchaud, conférencier populaire*. Cahiers des Dix, no 36, 1971: 121-133.

26. Voir Sylvio LeBlond: *Une conférence inédite du docteur Joseph Painchaud*. Cahiers d'Histoire no 22. *Trois siècles de médecine québécoise*, 1970: 56-65.

En Europe et aux Etats-Unis on requiert un cours complet dans une Ecole de Médecine réputée, et un stage plus ou moins prolongé dans un grand hôpital général.

Dans notre province, ces moyens essentiels d'apprendre l'art de guérir ont été absolument méconnus. On n'exige aucune garantie de compétence de la part des candidats. Tout ce que l'on exige d'eux c'est l'examen devant le Bureau, et très souvent cet examen n'est pas sérieux (often a fallacious one).

Un certain nombre de candidats s'imposent peut-être, par la suite, l'obligation d'aller se perfectionner en Europe ou ailleurs, mais l'expérience a prouvé que les candidats, en grande majorité, s'en tiennent à leur minimum de connaissances quand ils ont pu passer avec succès le fallacieux examen requis devant le Bureau médical.

Il en résulte que, là où le minimum de connaissances requis pour obtenir la licence est à un faible niveau, les qualifications sont dépréciées et la profession médicale toute entière en souffre dans son renom; (sinks in respectability); la population est victime du manque de science chez ceux qui ont pour mission de conserver la santé et la vie.

Aux premiers temps de la colonie il fut impossible d'exiger autre chose que des connaissances primaires de la part des médecins.

Les temps sont changés. Nous devons nous mettre sur le même pied que les autres pays. Ici comme ailleurs il y a des exigences professionnelles auxquelles devraient répondre les étudiants en médecine. Par des lois de ce genre seulement, nous pourrions donner à la profession médicale des cadres qui en garantiront le caractère honorable et qui seront à l'avantage de la science en général et des citoyens en particulier.

C'est pourquoi, le Bureau médical du district de Montréal vous prie instamment de prendre en très sérieuse considération ses présentes démarches et vous supplie de définir les conditions que vous jugerez opportunes pour réglementer l'enseignement médical dans cette province²⁷.

(Traduction)

(Signé): Wm. Robertson, président.
Geo. M. Campbell, secrétaire.

27. Joseph Gauvreau: *Le Bureau Médical de Montréal*, Union Médicale du Canada, tome LXI, no 1, janvier 1932: 70 et 71.

A la suite de cette requête l'Assemblée Législative invite le Bureau médical de Montréal à soumettre un projet. On fut lent à réagir, et ce n'est que le 3 août 1843 qu'un comité fut nommé pour formuler des recommandations. Le docteur Lebourdais présidait ce comité formé en outre des docteurs Andrew F. Holmes, Daniel Arnoldi, Archibald Hall et Olivier Bruneau²⁸. Un projet intitulé : « Heads of a Medical Bill » fut élaboré et soumis. Il constituera, en réalité, la base de la Grande Charte du futur Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. Il prévoyait encore, cependant, la formation de bureaux médicaux, de bureaux d'examineurs différents pour Québec, Montréal et Toronto.

En attendant, en 1841, un amendement à la loi de 1788 autorisait les gradués d'une province à pratiquer dans l'autre sans avoir à passer de nouveaux examens (4 et 5 Vict. c. IV).

* * *

Les choses allaient bientôt se compliquer. Le monopole de McGill serait battu en brèche car les médecins francophones de Montréal voyaient d'un mauvais oeil cette mainmise des médecins de McGill, même sincères et qualifiés, sur l'organisation de la profession médicale dans le Bas-Canada.

En 1843, apparaît donc l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, école bilingue. Un groupe de médecins anglophones ne faisant pas partie de l'équipe de McGill s'était joint aux francophones. Ces médecins anglais formaient, au début, le noyau important de cette nouvelle école. Le docteur Francis C. Thomas Arnoldi, fils de Daniel Arnoldi, en était le président. On y voyait aussi les docteurs Pierre Munro²⁹, William Sutherland³⁰,

28. Olivier T. Bruneau fut le premier canadien de langue française sur le personnel de McGill. Il avait étudié à Paris. Il avait réussi à maîtriser l'anglais d'une façon étonnante. Il enseignait l'anatomie. Il est mort en 1856. MacDermot: 61.

29. Pierre Munro. Il était le fils du docteur Henry Munro. Il avait été l'élève du docteur Robert Nelson. Toute sa vie il resta attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal et à l'Ecole de Médecine. Malade, il s'est suicidé le 17 avril 1882.

Horace Nelson, fils de Wolfred Nelson³¹, et quelques autres.

L'Ecole fut incorporée par la Législature le 29 mars 1845 (8 Vict. c. XXXVI). Ce premier groupe s'est dispersé assez rapidement. Les docteurs Arnoldi, Sutherland et Badgley le quittèrent pour aller enseigner à Mc Gill en 1849. Horace Nelson, malade, démissionna en 1847. Pierre Munro restera fidèle à l'Ecole jusqu'à sa mort survenue en 1882.

J.G. Bibaud³², A.D. Régnier, Hector Peltier³³, Thomas d'Odet d'Orsonnens³⁴, Emery Coderre³⁵ et Louis Royer, remplacèrent peu à peu les démissionnaires à partir de 1848.

Avant la formation du Collège des Médecins, les gradués de l'Ecole de Médecine n'avaient pas à subir d'autres examens. Le Bureau Médical leur accordait une licence de pratique sur pré-

30. William Sutherland. Gradué de McGill en 1836, il fut le premier gradué à devenir professeur dans cette institution. Il se lança d'abord dans les affaires, mais il revint vite à la médecine et devint très populaire. Il fut un des fondateurs de l'Ecole de Médecine, mais, en 1847, il accepta une chaire à McGill. Avec le docteur Francis Badgley il éditait le premier journal médical de Montréal, le *Montreal Medical Gazette*. MacDermot.

31. Wolfred Nelson. Il participa à la rébellion, fut à Saint-Denis en 1837. Arrêté, il fut exilé aux Bermudes. Il revint en 1842 et exerça sa profession à Montréal, dont il fut maire en 1851. Il est décédé le 17 juin 1863. Son fils, Horace avait 16 ans lors des événements de Saint-Denis. Il devint médecin, fut aux débuts de l'Ecole de Médecine, mais démissionna pour raisons de santé en 1847. Il est mort en 1863, la même année que son père.

Voir *Wolfred Nelson et son temps* par Wolfred Nelson, Editions du Flambeau, 1947.

32. J. G. Bibaud. Il obtint sa licence de pratique le 23 septembre 1842. Il était le frère de Michel Bibaud, l'auteur des *Sagamos*. Il est décédé le 20 septembre 1881.

33. Hector Peltier. Il fit sa philosophie à Paris, et sa médecine à Paris et à Edimbourg. Il obtint sa licence de pratique le 21 février 1846. Il a été un des piliers de l'Ecole de Médecine de Montréal, et pendant plusieurs années secrétaire du Collège des Médecins. Il est décédé en janvier 1878.

Voir L. P. Audet: *Dictionnaire Biographique du Canada*, vol. X: 643.

34. Thmas Edmond d'Odet d'Orsonnens: il était le fils du comte Prothais d'Odet, sieur d'Orsonnens, et d'origine suisse. Son père était venu au Canada avec le régiment des Meurons. Thomas Edmond obtint sa licence de pratique le 24 septembre 1841. Il fut un membre actif de l'Ecole de Médecine de Montréal et son ardent défenseur contre la succursale de Laval.

35. Joseph Emery Coderre. Il a étudié la médecine chez O. T. Bruneau du groupe McGill. Il était remuant et systématiquement opposé à tout ce qui était britannique. En 1849 il avait signé le manifeste annexionniste. Il sera président de l'Institut Canadien de Montréal en 1854. Il n'a jamais accepté le Collège des Médecins. Il a combattu avec acharnement la vaccination à Montréal en 1885. Il est décédé en septembre 1888.

sensation de leur diplôme. L'Acte d'incorporation du Collège leur enlevait ce privilège : elle n'avait pas de charte royale et n'était pas affiliée à une université. A partir de 1850, l'enseignement ne se fit plus qu'en français.

Le projet du comité Lebourdais fut présenté à la Chambre d'Assemblée en 1845. Une forte opposition l'obligea à le retirer. En 1846, un autre bill fut présenté et, à sa deuxième lecture, le 23 avril, il fut référé à un comité de la Chambre formé du procureur-général, M. Smith, et des docteurs Foster, Jessup, Bouthillier et J.-C. Taché. La troisième section du bill spécifiait que "nul ne pourrait pratiquer la médecine, s'il ne possédait un diplôme d'une université, d'un collège ou d'une école de médecine établie par charte royale dans les dominions de Sa Majesté Britannique, ou la preuve d'une commission de médecin ou de chirurgien de l'armée ou de la marine britannique. Tous les autres devront passer un examen devant un bureau d'examineurs nommé à cet effet. L'Ecole de Médecine s'objecta et le bill fut retiré.

* * *

Tous souhaitaient une association groupant les médecins qualifiés du Bas-Canada et régissant les études et la pratique de la médecine, mais chacun la voulait à sa façon.

Le docteur Archibald Hall affirmait dans le numéro de mai 1846 du *British American Journal of Medical and Physical Science* (vol. 2, no 1, pp. 21 à 25), qu'on semblait, dans certains milieux, attribuer à une lutte entre McGill et l'Ecole de Médecine, le retard à l'organisation de la médecine. Il disait : «..... As the School of Medicine is not incorporated by a Royal Charter, but by an act of the Provincial Parliament, it is clear that their certificates or diplomas would not entitle the holder to a licence on their mere presentation to the Medical Boards or would not possess the «ad practicandum» character. This power, the School of Medicine sought to obtain at the last session of the Legislature, but it was denied them and very wisely too.....»

Ce qui était si clair pour le docteur Hall ne l'était pas pour tout le monde. Au contraire et, à l'Ecole de Médecine, on ne

voyait pas trop pourquoi une charte royale pourrait influencer la qualité de l'enseignement. Le docteur Hall rappelle que l'article 6 de l'acte d'incorporation de l'Ecole (8 Vict, c. XXXVI) spécifiait que « L'Ecole ne pouvait attribuer qu'un certificat d'assistance et que la valeur du candidat devait être contrôlée par un bureau d'examineurs. » Il fallait donc que l'Ecole de Médecine de Montréal obtienne une affiliation universitaire.

L'équipe de McGill, qui progressait et qui allait bientôt attirer plusieurs des fondateurs de l'Ecole, ne démordait pas sur cette question. Pour elle, la charte royale était une garantie de la valeur de l'enseignement. Elle ne voulait pas voir sourdre au Bas-Canada de multiples écoles semblables à celles qui poussaient comme des champignons aux Etats-Unis et qui distribuaient trop facilement des certificats. Elle désirait, avec raison, établir au Canada un statut médical basé sur celui des Iles Britanniques.

En France, 21 institutions accordaient des diplômes, mais deux seulement émettaient des licences de pratique : Paris et Montpellier. En Grande-Bretagne 18 écoles donnaient des diplômes « ad practicum », mais James Graham venait d'introduire aux Communes un projet visant à réduire à trois seulement les bureaux attribuant des licences de pratique. En Allemagne, il y avait autant d'institutions qu'il y avait d'états, soient 38. Les universités n'émettaient pas de diplômes autorisant la pratique de la médecine. Cinq bureaux absolument indépendants des universités et des écoles accordaient des droits de pratique. La sévérité qui existe en France, dit le docteur Hall, fait que le niveau de la profession dans ce pays est plus élevé qu'en Grande-Bretagne.

En 1846, on dénombrait aux Etats-Unis 31 écoles de médecine, sans aucun contrôle officiel sur la valeur de l'enseignement et la qualité des certificats émis. Il reste donc, dit encore le docteur Hall, que l'Ecole de médecine de Montréal doit s'affilier à une université reconnue, possédant un conseil d'administration responsable à qui elle soumet le résultat de ses activités. Actuellement l'Ecole n'est responsable qu'à elle-même et ce fait n'existe nulle part, ni en Grande-Bretagne, ni sur le Continent.

Le 18 octobre 1847, la Minerve annonçait la liste des cours de l'Ecole de médecine pour l'année commençant le 1er novembre suivant. A la suite on pouvait lire la note suivante :

N.B. : Les élèves qui auront complété leur cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions en prenant un « annus medicus » (année scolaire) à ce collège. »

Signé : William Sutherland. »

McGill avait accepté une affiliation à l'Ecole de Médecine et recevait ses élèves dans les salles du Montreal General Hospital. Les étudiants étaient examinés par les professeurs de leur école et McGill acceptait le verdict de ces derniers. Ils étaient recommandés pour une graduation de McGill, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas à passer un examen additionnel devant le Collège des Médecins qui venait de naître. Cette formule dura quelques années, mais l'Ecole continuait toujours sa lutte pour l'indépendance et les accusations qu'elle ne cessait d'adresser au groupe McGill forcèrent celui-ci à rompre l'affiliation en 1850.

* * *

Le 14 octobre 1846, trente-cinq médecins se rencontraient aux Trois-Rivières. Ils acceptaient une invitation adressée à tous les médecins par le docteur Thomas Arnoldi, président de l'Ecole de Médecine³⁶. Le docteur Wolfred Nelson présidait la réunion et les docteurs Arnoldi et Frémont agissaient comme secrétaires. (*Cahier des Dix*, No 35, 1970, p. 90)

Un projet d'incorporation fut présenté et tous les médecins du Bas-Canada ayant plus de vingt années de pratique furent invités à signer la pétition. Après de multiples protestations, cette clause de « vingt ans » de pratique fut enlevée. Un comité fut chargé de rédiger le projet et de faire signer la pétition. Ils étaient neuf : Jos. Morrin, Jean Blanchet et Joseph Painchaud de Québec; F. Valois, Daniel Arnoldi et Francis Badgley de Montréal ainsi que Anthony Von Iffland, W.A.L. Gilmour, et G. Badeaux

36. Cette invitation à la réunion des Trois-Rivières parut dans : *La Minerve*, 24 septembre 1846.

des districts de Saint-François et des Trois-Rivières. A Québec, Morrin et Painchaud accomplirent un travail considérable. Ces deux praticiens s'entendaient bien quand il s'agissait des intérêts de la profession. Le docteur Painchaud s'enflammait facilement et sa prose s'étalait avec volubilité dans les colonnes des journaux de Québec.

Le projet de bill, modelé, retouché, fut enfin apporté à la Législature où il fut parrainé par le docteur Wolfred Nelson, député du comté de Richelieu. Il fut lu en première lecture le 18 juin 1847, en deuxième le 29 juin, et le 29 juillet 1847, l'*Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada et régler l'étude et la pratique de la Médecine en icelui* obtenait l'assentiment royal (10 et 11 Vict. c. XXVI). Le Gouverneur ajoutait à son avis d'acceptation la nomination du docteur Daniel Arnoldi, alors âgé de 74 ans, au poste de premier président de la nouvelle corporation. Il fixait même la date de la première séance du nouveau Collège pour le 15 septembre 1847.

La pétition était signée de 99 noms français et 81 noms anglais. De l'Ecole de Médecine on trouvait ceux de Louis Royer, . G. Bibaud, Emery Coderre, A. D. Régner, Ths. d'Odette d'Orsonnens, Thomas Arnoldi, Horace Nelson. A McGill on avait été plus réticent. Seuls les 180 signataires constituaient le Collège et pouvaient être considérés comme membres. Plusieurs n'avaient pas signé parce qu'ils en ignoraient la portée, qu'ils n'étaient pas bien sûrs de la valeur de leurs qualifications, ou qu'ils craignaient que cet organisme leur apportât plus de problèmes que d'avantages réels.

L'Acte d'incorporation annulait toute législation antérieure, aussi bien celle de 1788 que celle de 1831. On conservait cependant l'amendement de 1841 (4 et 5 Vict. c. IV) permettant au licencié d'une province de pratiquer dans l'autre. L'ingérence du Gouverneur Général n'avait pas plu et dès l'année suivante un amendement fut proposé et adopté. Il se lisait comme suit: « Et qu'il soit statué qu'après la passation du présent acte il ne sera plus nécessaire qu'une licence pour pratiquer la Médecine, la Chi-

rurgie ou l'Art Obstétrique dans le Bas-Canada, soit, dans aucun cas, accordée par le Gouverneur de cette Province, mais que depuis et après la passation d'icelui, aucune personne ne pratiquera la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique dans le Bas-Canada, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau Provincial de Médecine qui est par le présent autorisé à accorder la dite licence. » (12, Vict. c. LII) Cet acte spécifiait aussi que les gradués d'une école de médecine des Etats-Unis qui pratiquaient dans la province depuis 10 ans et jouissant d'un bon caractère moral seraient licenciés sans examen (Lord Elgin. 12 Vict. LII, 10 octobre 1848).

* * *

L'Acte d'Incorporation du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, qu'on a appelé la « Grande Charte » contenait 17 articles. Le premier établit que toutes les lois antérieures sont annulées, sauf l'amendement de 1841 qui concerne le droit de pratique dans les deux provinces.

L'article 2 spécifie que seuls les signataires de la pétition sont membres de la corporation. Pour en faire partie il faudra dorénavant soumettre une demande et posséder une licence de pratique de quatre années au moins. Le Collège était une corporation comme le Collège McGill et l'Ecole de Médecine. Le président était l'équivalent du doyen d'une de ces écoles. Cette conception expliquera pourquoi, en 1850, le docteur Painchaud s'opposera à ce que les professeurs de McGill deviennent gouverneurs du Collège des Médecins.

L'article 4 établit que les affaires du Collège seront régies par un bureau de gouverneurs élus, appelé « Bureau Provincial de Médecine ». Trente-six gouverneurs seront choisis par les 180 membres le 15 septembre 1847; 15 pour les districts de Québec et de Gaspé, 15 pour le district de Montréal, et 6 pour les districts des Trois-Rivières et Saint-François. Il n'est pas étonnant que 20% des membres régissant les autres des problèmes plus nombreux soient survenus.

L'article 6 disait: « Personne ne pourra recevoir une licence de pratique avant d'avoir obtenu un certificat de qualification du Bureau Provincial de Médecine ». On ajoutait: « Le Gouverneur de cette province sera tenu d'accorder la dite licence chaque fois qu'un tel certificat de qualification lui sera présenté ». Nous avons vu que l'amendement 12 Vict. cap LII, du 10 octobre 1848, est venu corriger cette exigence.

A cet article 6, on avait ajouté un proviso qui se lisait comme suit (il constituait l'article 7): « Pourvu toujours et qu'il soit statué que toute personne qui a obtenu ou pourra obtenir ci-après un degré ou un diplôme en Médecine dans toute université ou collège dans les Dominions de Sa Majesté, aura droit à tel certificat sans examen quant à sa qualification. » Ce proviso sera la cause de bien des troubles. Il est étonnant de le retrouver ici quand on sait que c'est justement cet énoncé qui avait empêché le projet de 1846 de procéder. Le privilège de McGill de graduer « ad practican-dum » était maintenu et l'Ecole de Médecine ne l'obtenait pas.

L'article 11 disait que pour être admis à l'étude et à la pratique de la médecine il fallait avoir la jouissance d'un bon caractère moral, une connaissance suffisante du latin, de l'histoire et de la géographie, des mathématiques et de la philosophie naturelle. A partir de 1850, le candidat devra en plus avoir une connaissance générale des langues anglaise et française. On se plaindra un jour que les élèves ne connaissent pas leur géographie. A cette époque notre pays n'avait pas de capitale. Depuis 1840, les Chambres se promenaient de Kingston à Montréal, à Toronto et à Québec.

Le Parlement de Québec, l'ancien évêché de monseigneur de Saint-Vallier, sur le parc Montmorency, chômait. Après avoir été le témoin de luttes acerbes, il s'était tu en 1838. Il brûla en 1854. Reconstitué, il devint de nouveau le siège du Parlement à partir de 1860.

L'article 9 disait: « que les personnes autorisées seulement pourront pratiquer la médecine ou vendre des drogues dans le Bas-Canada sous peine d'encourir une pénalité de cinq livres cou-

rant pour chaque jour de pratique illégale. Si la pénalité n'est pas payée après conviction le contrevenant pourra être incarcéré dans la prison commune du district jusqu'à ce qu'elle soit payée en entier. » Je n'ai trouvé nulle part qu'il y ait eu incarcération.

L'article 10 établit que le Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada « aura le pouvoir de régler l'étude de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Art Obstétrique et de la Pharmacie dans toute la province du Bas-Canada, d'examiner toutes les lettres de créance des candidats se croyant autorisés à pratiquer leur art sans avoir à passer d'examens, d'admettre de nouveaux membres du Collège, à condition qu'ils aient au moins quatre ans de pratique, et d'établir les règlements qu'il jugera bon de faire, règlements qui devront être sanctionnés par le Gouverneur. »

Le candidat à la pratique, dit l'article 12, devra avoir 21 ans et avoir étudié « sans interruptions » pendant quatre années chez un praticien dûment autorisé à pratiquer la médecine en général. Ce « quatre années sans interruptions » aura le don de provoquer l'ire du docteur Painchaud de Québec. Il soutiendra qu'à McGill on donnait quatre séries de cours de six mois par année, sans s'occuper de savoir si les étudiants faisaient une cléricature durant les six autres mois. L'article 12 spécifiait encore que les écoles de médecine devaient donner annuellement 120 lectures sur des sujets bien établis tels que l'anatomie, la physiologie, la pratique de la médecine et de la chirurgie, la pratique de l'art obstétrique, la jurisprudence médicale et la botanique. L'élève devra aussi fréquenter les salles d'un hôpital d'au moins cinquante lits pendant une période d'une année ou deux périodes de six mois. Ces hôpitaux n'étaient pas nombreux. A Montréal, il y avait l'Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul et le Montreal General Hospital de la rue Dorchester, et à Québec, l'Hôtel-Dieu de la Côte du Palais, et l'Hôpital de Marine et des Emigrants de la Pointe-aux-Lièvres.

Les aspirants à l'étude devront déboursier L1, 5 sh. (\$5.00), et les candidats à la pratique L 2, 10 sh. (\$10.00). de frais de licence.

L'article 15 disait que toute personne du sexe pourra exercer l'art obstétrique après avoir prouvé sa capacité devant deux mem-

bres du Collège qui pourront lui donner un certificat. Les accouchements, à cette époque, étaient faits, dans la grande majorité des cas, par des sage-femmes ou des accoucheuses.

* * *

La première réunion du Collège eut lieu le 15 septembre 1847, comme l'avait ordonné le gouverneur, au Palais de Justice de Montréal. Le docteur Daniel Arnoldi présidait. Les docteurs A. Von Iffland ³⁷ et J.G. Bibaud agissaient comme secrétaires. La séance fut tumultueuse. La liste des pétitionnaires n'était pas à point. Les noms étaient mal épelés. Des prénoms manquaient. A la demande du procureur-général on fait l'appel nominal dans le but de corriger les erreurs. Le docteur Coderre proteste. Il veut bien qu'on corrige la liste, mais il veut aussi que les médecins présents qui n'ont pas signé la pétition le fassent illico. Le président s'offense. Il croit qu'on lui reproche la mauvaise tenue de la liste des pétitionnaires. Il croit aussi que ceux qui n'ont pas signé ont eu tout le temps pour le faire antérieurement. Les docteurs Wolfred Nelson et Joseph Morrin sont de son avis. Le docteur Bouthillier est d'avis que tous les médecins licenciés devraient être membres du Collège. La discussion s'envenime et on voit nettement se dessiner l'antagonisme français-anglais, Ecole de Médecine vs Collège McGill. Le président ajourne la séance et communique avec le procureur-général qui refuse absolument qu'on ajoute d'autres noms à la liste des pétitionnaires. On se retrouve à deux heures de l'après-midi. Le docteur Arnoldi annonce qu'il a vu le procureur, M. Badgley, qui s'oppose à ce qu'on ajoute

37. Anthony Von Iffland. Il est né à Sainte-Foy le 3 mars 1798. Il étudia la médecine avec le docteur Fisher, puis alla compléter à Edimbourg, à Londres et à Paris. De retour à Québec il ouvre un dispensaire et enseigne l'anatomie. Ses excursions dans les cimetières pour se procurer du matériel le rendirent suspect aux autorités policières. Il dut quitter. Il pratiqua dix ans à Sorel. Il revint en 1832. En 1836, il est résident à l'Hôpital de Marine. En 1839, il quitte de nouveau et va pratiquer à Saint-Michel de Yamaska. Il revint à Québec en 1847, fut résident à l'Asile de Beauport, puis assistant à la Quarantaine, à la Grosse-Ile. Il succéda au Docteur Douglas comme surintendant après la mort de celui-ci en 1864.

On a dit de lui qu'il était ambitieux mais très honnête. Il écrivait bien et beaucoup. Il était de tous les mouvements médicaux. En 1867, il se retira de la pratique active. Il est décédé le 7 décembre 1876.

Voir Lewis Hertzman: *Dictionnaire Biographique du Canada*, vol. X: 411, et Ahern: 539.

à la liste. C'est au milieu d'un tapage contestataire qui finit par se calmer, que, secondé par le docteur Hall, il décide de s'en tenir à la décision du procureur.

On procède ensuite au choix des premiers gouverneurs. Le docteur Painchaud sort de ses poches trois petits papiers, trois listes de noms qu'il propose en bloc à l'élection. Le docteur William Marsden, qui pratiquait alors à Nicolet, propose en amendement qu'on vote par scrutin secret et sans liste. Son amendement est adopté par 47 voix contre 31, 47 voix anglophones, contre 31 francophones. Les docteurs P. M. Bardy et W. d'Eschambault sont choisis comme scrutateurs. Le docteur Painchaud avait omis tous les gens de McGill sur sa liste. Six de ses candidats sur quinze furent élus pour le district de Montréal. Pour Québec, il avait oublié, si l'on peut dire, les docteurs Joseph Morrin et James Douglas³⁸, qui furent élus, et le docteur William Marsden fut choisi à la place de son candidat L. Rousseau, pour les districts des Trois-Rivières et Saint-François.

Les nouveaux gouverneurs sont immédiatement avisés de leur élection, et ils se réunissent, pour une première fois, le lendemain. Il faut le plus tôt possible établir des règlements et les faire approuver par le Gouverneur pour permettre au nouveau Bureau Provincial de Médecine de fonctionner. Deux comités sont mis sur pied, l'un formé des gouverneurs du district de Montréal, l'autre des gouverneurs des autres districts. Ils devront faire rapport à la prochaine réunion, à Québec, le 24 septembre, soit huit jours plus tard.

A cette date, 29 gouverneurs sont là, dans l'édifice du Parlement. Le docteur Joseph Painchaud préside et A. Von Iffland est

38. James Douglas. Il était né en Ecosse en 1801 et avait étudié à Edimbourg et à Londres. Après une série d'aventures aux Indes, au Honduras, il était venu se fixer à Québec en 1827. Il était un excellent chirurgien. En 1837, avec Painchaud, il prit charge de l'Hôpital de Marine et tous les deux y distribuèrent un enseignement valable. A partir de 1845, il s'occupa plus spécialement des aliénés, à l'Asile de Beauport. Il est mort chez son fils, en Pennsylvanie, le 14 avril 1886. Ses mémoires ont été publiés par son fils James Jr. en une édition privée de 250 exemplaires, sous le titre de *Journals and Reminiscences of James Douglas, M. D.*, New-York, 1910.

Voir aussi Sylvio LeBlond: *James Douglas, C.M.A.J.*, vol. 66, no 3, mars 1952: 239.

secrétaire. Le docteur Arnoldi est président nommé mais n'est pas gouverneur. Il ne peut donc voter que lorsqu'il y a égalité de voix. Les comités qui ont préparé les règlements soumettent leur rapport. On discute abondamment puis on se choisit des officiers. Les docteurs Jos. Morrin, de Québec et Wolfred Nelson, de Montréal, sont élus vice-présidents. Les deux secrétaires sont A. Von Iffland, pour Québec, et A. H. David, pour Montréal. Le docteur F.C. Thomas Arnoldi, fils du président, est élu trésorier. Il va sans dire qu'avec ces officiers tous anglophones, la langue anglaise prédomine dans les discussions et dans les procès-verbaux. Tout va bien. On est poli, on se félicite, mais le feu couve sous la cendre. Le docteur Emery Coderre et le groupe français de l'Ecole de Médecine ne prennent pas beaucoup le contrôle du Collège par le groupe anglophone de McGill.

Le 27 septembre, c'est-à-dire trois jours plus tard, *La Minerve* publie une adresse aux «Médecins de la campagne et des townships» signée «Par ordre de plusieurs médecins». On proteste contre les décisions prises à l'assemblée du 15 septembre. Une pétition doit être adressée au Gouverneur-Général lui demandant de ne pas sanctionner les mesures suggérées à cette réunion. Les sympathisants pourront adresser leur approbation de ce mouvement à la Pharmacie Canadienne, coin des rues Saint-Jacques et Saint-Lambert, à Montréal.

Le Canadien du 4 octobre 1847 fait paraître une autre protestation contre les «mesures vexatoires» que les gouverneurs récemment élus veulent imposer aux praticiens. A Québec, les contestataires peuvent communiquer avec le docteur L.J. Roy, à 19 rue du Palais.

Les gouverneurs se réunissent de nouveau les 26 et 27 octobre à Montréal. Tout est calme. On examine les premiers candidats. Les docteurs A. Von Iffland et Joseph Marmette remplacent les docteurs John Racey et Isaïe Noël de Québec qui avaient été élus gouverneurs le 15 septembre et qui sont décédés depuis. On se rencontrera de nouveau le 9 mai 1848.

Le 12 novembre 1847, D.H...., dans *Le Canadien*, accuse les nouveaux officiers du Collège des Médecins de faire du favoritisme.

me et de penser à eux plus qu'aux intérêts de leurs confrères. Medicus [le docteur Edouard Rousseau] annonce dans le même journal en date du 12 janvier 1848, qu'une nouvelle association de médecins a pris naissance à Montréal et que l'acte d'incorporation du Collège va être rejeté. On prépare un autre projet. Une lettre circulaire à cet effet est reproduite dans le même journal, et le même jour. Elle est signée par le docteur Emery Coderre. Elle avait aussi été adressée à *La Minerve*, à la *Revue Canadienne* et au *Pilot*. Le projet proposera l'établissement de bureaux d'examineurs électifs à Québec et à Montréal, bureaux identiques à ceux qui existaient de 1831 à 1847. On ajoutait: «les médecins favorables à cette proposition pourront s'adresser au docteur Emery Coderre, 25, rue Craig, à Montréal, à la Pharmacie Picault, rue Saint-Paul, au docteur G. Badeaux, aux Trois-Rivières ou au docteur Ed. Rousseau, à Québec. A ces endroits, on pourra consulter le nouveau projet de bill, qui est d'ailleurs publié en entier dans *Le Canadien* du 31 janvier, du 2 et du 4 février 1848. Il spécifie (et il fallait s'y attendre) que les gradués de l'Ecole de Médecine de Montréal et ceux de la prochaine école de médecine de Québec seront pourvus d'une licence de pratique par les bureaux d'examineurs sans avoir à passer d'autres examens, comme le font les gradués de McGill. Le nouveau licencié devra faire enregistrer son certificat au bureau du protonotaire du district où il pratiquera sa profession. Vingt-quatre examinateurs seront élus tous les trois ans dont douze pour Québec et Montréal et douze pour les autres districts de Gaspé, Trois-Rivières et Saint-François. Ils se réuniront deux fois par année, en mai et en novembre, pour transiger leurs affaires.

A Québec, on s'émut de ce mouvement révolutionnaire parti de Montréal. Les québécois n'ont jamais aimé la violence ni les grandes démonstrations. Ils n'étaient pas là en 1837-38, et ils ne voulaient pas non plus détruire ce que la profession venait d'obtenir après tant de labeurs et de discussions. On ne prisait pas tellement le contrôle anglophone qui se dessinait au Collège des Médecins, mais on appréciait quand même la valeur et la compétence de ceux qui étaient en place. Vingt-sept praticiens de Québec de-

mandent au vice-président, le docteur Jos. Morrin, une réunion urgente de tous les médecins du district. Cette réunion eut lieu le 26 janvier 1848 au Parlement. Elle fut assez tumultueuse. Une autre suivit, au même endroit, le 10 février. Le docteur P. M. Bardy propose, secondé par le docteur Robert Stanfield, que l'Acte d'Incorporation de juillet 1847, soit maintenu. En amendement, le docteur Ed. Rousseau, secondé par le docteur L. J. Roy, propose que cet acte d'incorporation soit rappelé et remplacé par le nouveau projet émis par le docteur Emery Coderre et son groupe. On vote et l'amendement est battu par 34 contre 1, le docteur Roy ayant voté contre sa propre proposition.

La séance prévue pour le 9 mai eut lieu à Québec. A l'appel, les noms sont lus tels qu'inscrits sur la liste non corrigée des pétitionnaires. Les docteurs Coderre, Rousseau et leurs amis prennent un malin plaisir à créer des imbroglios. A un moment donné, on introduit le notaire Childs, qui, aux noms des docteurs Coderre, Rousseau, Ths. Fortier et Louis Roy, présente une protestation spécifiant que l'Acte d'incorporation du Collège des Médecins de 1847, est illégal. Le président conseille alors à ces messieurs de s'adresser aux tribunaux s'ils veulent faire corriger la situation. Des médecins protestent et affirment que leur nom a été inscrit sur la liste du docteur Coderre sous de fausses représentations. Le docteur Badeaux, de Trois-Rivières, l'un des gouverneurs, est un de ceux-là et il proteste énergiquement.

Le calme revient enfin. On accepte les projets de règlements soumis et on procède à l'examen des candidats. Des gradués d'Edimbourg, de Glasgow et de Dublin sont acceptés sur simple présentation de leurs diplômes.

En avril 1849, l'association des médecins de Montréal présente à la Législature son projet de rappel de l'acte d'incorporation. Une liste de 120 signatures l'accompagne. Le docteur Wolfred Nelson, député de Richelieu, dépose une protestation au nom du Collège des Médecins et produit une liste de 109 noms. Une liste supplémentaire de 63 signatures est produite, portant en grande partie les noms des médecins signataires de la liste du docteur Co-

derre. A la même session, le docteur A.F. Holmes, de McGill, et 24 autres médecins, demandent que le projet du docteur Coderre ne devienne pas loi.

Le 13 mai 1849, le Parlement approuvait certaines recommandations du projet, mais refusait de considérer le rappel de l'acte d'incorporation à qui on donnait trois années d'essai, quitte à reconsidérer la nécessité du rappel à la première triennale, aux Trois-Rivières, en 1850. L'Assemblée Législative approuve les règlements (by-laws) soumis et en fait imprimer 300 copies en anglais et en français pour être distribuées aux médecins de la province.

* * *

A Québec, on rêvait d'une université, et plus particulièrement d'une école de médecine.

Le docteur Joseph Morrin ³⁹, écossais de naissance, venu tout jeune à Québec, avait étudié la médecine à Edimbourg. Il s'occupait activement de la chose publique dans sa ville, et, avec Painchaud, avait tenté depuis plusieurs années d'améliorer le statut de la profession médicale. Il avait vu grandir le Collège McGill, naître l'Ecole de Médecine de Montréal, et croyait que Québec se devait aussi de former des médecins. En 1845, il obtint de la Législature une charte d'incorporation « 8. Vict. c. 80 » sous le nom d'« Ecole de Médecine incorporée de Québec. » Elle ouvrit ses portes le 18 mai 1848, dans la rue Saint-Louis. Elle disparut sans bruit, en 1854, laissant place à la Faculté de Médecine de l'Université Laval et lui fournissant une bonne partie de ses professeurs.

* * *

Les réunions du Collège des Médecins, ou plutôt du Bureau Provincial de Médecine, avaient lieu deux fois par année, alternativement à Québec et à Montréal. Le docteur Painchaud et le doc-

39. Joseph Morrin. Il avait obtenu sa licence de pratique le 15 juillet 1815. Il mit sur pieds la Société Médicale de Québec en 1826. Il fut échevin et maire de Québec, fonda le Collège Morrin et, à l'université Laval, le prix Morrin en anatomie. Il est décédé le 29 août 1861, à l'âge de 67 ans.

teur Marc Pascal de Sales Laterrière ⁴⁰, député du Saguenay, n'étaient pas bien sûrs que les élèves de McGill satisfaisaient au règlement des « quatre années ininterrompues ». Avec le docteur Francis Badgley, ils n'étaient pas bien sûrs, non plus, que les diplômés des Îles Britanniques aient des diplômes bien à eux et obtenus honnêtement. Il était bien connu que des diplômes se vendaient jusqu'à L 50 à des individus qui n'avaient pratiquement aucune notion de médecine ou de chirurgie.

Le docteur Painchaud avait dit aux Trois-Rivières, le 14 octobre 1846 : « Nous savons fort bien que le Grande Bretagne, en poussant sur nos rivages le résidu de sa population, n'y mêle pas toujours la crème de sa médecine. Il y a cependant d'honorables exceptions. » (*Cahiers des Diex*, No. 35. 1970. p: 93).

Le 21 juillet 1849, le président Arnoldi meurt du choléra qui sévit dans la province depuis le 4 juillet. Il a 76 ans ⁴¹. Wolfred Nelson le remplace à la présidence et le docteur Andrew F. Holmes est nommé vice-président pour Montréal.

* * *

Les règlements stipulaient qu'à tous les trois ans les membres du Collège devaient se rencontrer aux Trois-Rivières. Le président faisait rapport de ses activités et on élisait de nouveaux gou-

40. Marc Pascal de Sales Laterrière. Il était le deuxième fils de Pierre de Sales Laterrière. Voir Gérard Malchelosse: *Cahiers des Dix*, no 25, 1960.

Il était né le 25 mars 1792. Il étudia la médecine à Philadelphie. Il avait épousé en 1835 Eulalie Dénéchaud, fille de Claude Dénéchaud, de Berthier. Il était seigneur des Eboulements. Il pratiqua la médecine mais il fit surtout de la politique. Il était à l'époque qui nous concerne député du Saguenay. Il décéda aux Eboulements le 29 mars 1872.

Voir *La famille Laterrière*, Mgr Victor Tremblay, dans *Echos du Rocher*, Chicoutimi, vol. IV, no 1, 1953.

41. Daniel Arnoldi. Il était né à Montréal et d'origine allemande. Il étudia la médecine chez Sims et Rowland à Montréal. Il obtint sa licence de pratique le 22 juin 1795. Il était loyaliste mais très sympathique aux Canadiens français. Il accompagna les troupes à Saint-Eustache et, avec son fils Thomas, il fit l'autopsie du docteur Chénier. McGill lui conféra un diplôme de M. D. honoris causa en 1848. Il mourut du choléra le 21 juillet 1849. Il n'avait pas d'ennemis et était respecté de tous.

Voir biographie écrite par le docteur Joseph Gauvreau et reproduite dans le numéro du Centenaire du Collège (1847-1947).

Voir *Le Choléra à Québec en 1849*, Sylvio LeBlond, C.M.A.J., septembre 1954.

verneurs et de nouveaux officiers. A la première triennale, le Dr Jos Morrin fut élu président et le docteur Wolfred Nelson, président depuis la mort du docteur Arnoldi, rede vint vice-président. Le docteur Jean Blanchet est élu vice-prési dent pour Québec. Les docteurs P.M. Bardy et A.H. David furent élus secrétaires, et le docteur Arnoldi, fils, reste le trésorier. Le rapport du président signalait que 108 candidats à la pratique a-vaient obtenu leur licence dans les trois dernières années et que 40 avaient été admis à l'étude de la médecine.

Il ne fut aucunement question du rappel de l'acte d'incorpora-tion.

Le docteur Painchaud, fidèle à sa marotte, voyait mal les mé-decins de McGill contrôler les affaires du Collège des Médecins. Pour lui, le Collège des Médecins était un autre collège sembla-ble à celui de McGill, et il ne pouvait admettre que les gouver-neurs puissent venir en majorité de cette institution, que les deux collèges eussent les mêmes examinateurs. Il proteste à l'assemblée triennale. Il ne peut admettre que les élèves de McGill ne fassent pas de cléricature.

Il a beaucoup d'estime, dit-il, pour le collège McGill et pour chacun de ses membres, mais "il aimerait mieux les voir rivaliser dans les sciences de l'enseignement que de les voir essayer de con-trôler les deux collèges". Cette protestation, lue à l'assemblée triennale, (1850), fut reproduite dans le Canadien du 15 juillet suivant, c'est-à-dire cinq jours plus tard.

Le 8 octobre 1850, on se réunit à Québec, à la nouvelle école de médecine, rue Saint-Louis. On propose qu'un portrait du doc-teur Daniel Arnoldi soit fait. La garde en sera confiée à son fils, F.A. Thomas, le trésorier du collège, et ce portrait devra être pré-sent à chacune des séances. Le 13 mai 1851, une magnifique pein-ture de Kriegoff représentant le grand gentilhomme que fut Da-niel Arnoldi est produite. Elle commence ses pérégrinations à tra-vers la province. ⁴²

42. Le portrait Arnoldi : Kriegoff faisait surtout du portrait à cette époque. Le portrait Arnoldi, fait à l'huile sur toile, était évalué à \$2500 le 24 août 1938, par Walton Art Galleries. Le 28 novembre 1867, Harry Allice « Appraisers Association of Canada » l'évaluait à \$15,000.

* * *

Le lendemain de la réunion aux Trois-Rivières, soit le 11 juillet 1850, le docteur Marc Pascal de Sales Laterrière, député du Saguenay, à l'instigation d'un groupe de Québec, présente à la Législature un projet d'amendement à l'Acte d'Incorporation, visant à faire disparaître la 7ème clause intitulée le "Proviso".

Cette clause disait "qu'il soit statué que toute personne qui a obtenu ou pourra obtenir ci-après un degré ou diplôme en médecine dans toute université ou collège dans les domaines de Sa Majesté aura droit à tel certificat sans examen quant à sa qualification". La disparition de cette clause forçait les gradués de McGill et tous les autres médecins de l'armée et de la marine britanniques à passer un examen devant le Bureau Provincial de Médecine. Le docteur Laterrière avait sûrement été inspiré par le docteur Painchaud. A l'Ecole de Médecine de Montréal on n'avait pas encore digéré la création du Collège des Médecins. On ne s'objectait pas à ce que les gradués de McGill n'aient pas d'examens supplémentaires à passer, mais on voulait avoir les mêmes privilèges.

Le bill est lu en première lecture le 19 juillet, mais le 29 juillet le docteur Holmes et le groupe McGill présentent à l'Assemblée Législative une pétition demandant que la recommandation du docteur Laterrière ne devienne pas loi. Le 30 juillet, l'honorable M. Badgley, frère du docteur Francis Badgley, propose en amendement que le bill soit lu une seconde fois en 6 mois. Aux votes, cet amendement fut accepté par 34 contre 27. Le bill est renvoyé. Il reviendra les années suivantes.

A cette époque, une autre école de médecine prenait forme à Montréal: le *St-Lawrence Medical School*. Le docteur Robert MacDonnell⁴³, un gradué de Dublin, avait quitté McGill pour Toronto,

43. Dr Robert MacDonnell. Il était né à Dublin en 1817. Il avait eu une excellente formation médicale à Dublin. Venu au Canada en 1845, il fut sans tarder accepté comme professeur à McGill. En 1850, on lui demande d'aller enseigner à la faculté de médecine de Toronto qui doit commencer bientôt ses activités. Mais l'école n'ouvre pas. Il revient à Montréal mais sa place est prise. Avec un groupe d'amis, il crée le *St-Lawrence Medical School* qui ne dure qu'une session, d'après

mais malheureusement la faculté de médecine de cette ville n'avait pas eu l'autorisation de fonctionner. Il revint à McGill, mais il avait été remplacé. Il réussit à mobiliser un groupe de jeunes médecins et demanda une charte provinciale dans le but d'ouvrir une autre école de médecine. La charte lui fut octroyée en 1851. Maude Abbott nous dit qu'elle était située sur la rue Lagauchetière près de Saint-Urbain. Le docteur MacDermot la situe au coin des rues Guy et Dorchester. Comme l'Ecole de Médecine ne donnait plus d'enseignement en anglais, 17 élèves de cette école s'inscrivirent à l'école St-Lawrence. En même temps McGill déménageait ses salles de cours sur la rue Côté, tout près du *Montreal General Hospital*. La nouvelle école dut fermer ses portes.

* * *

Le 22 janvier 1851, le docteur Painchaud s'adresse aux médecins de Québec et leur demande « s'ils concourent dans la mesure du docteur Laterrière, en chambre, qui va à mettre les écoles de médecine dans cette province sur un pied d'égalité et sous le contrôle du Collège médical du Bas-Canada » (« *Le Canadien*, 14 avril 1851 »). Le même jour le docteur Painchaud raconte que les trois quarts des praticiens du district de Québec ont répondu favorablement à sa circulaire, et il invite ses confrères à une réunion de tous les médecins qui concourent à l'amendement, pour le 29 du courant, à deux heures de l'après-midi, à l'école de médecine, rue Saint-Louis. Croyant toujours que le Collège des Médecins est un collège d'enseignement comme les autres écoles de médecine, il annonce qu'on discutera à savoir:

1 — S'il ne serait pas convenable de demander pour le Collège des Médecins le privilège d'accorder des degrés en médecine.

2 — Pour mettre les candidats à l'abri de toute partialité de la part des professeurs des différentes écoles, s'il ne serait pas conve-

Maude Abbott, mais jusqu'à 1860, d'après le docteur MacDermot. Il mourut en 1878. Il avait été frappé la veille par un cheval qu'avait pris le mors-au-dents. Il avait une fracture du crâne et avait fait une hémorragie cérébrale.

Voir MacDermot: *History of the Montreal General Hospital*, 1950: 62-63.

Maude Abbott: *History of Medicine in the Province of Québec*, 1931: 67.

nable de limiter le nombre de professeurs examinateurs à deux pour chaque école ou de les retrancher entièrement des examens » (*Le Canadien*, 14 avril 1851). La réunion du 29 avril fut fort animée si l'on en croit un compte-rendu ou un communiqué paru dans le *British American Journal and Physical Science* d'août 1851 (p: 177 à 179). Le docteur Painchaud et son groupe francophone voulaient que le Collège des Médecins put, comme McGill, attribuer des diplômes, pendant que les docteurs W. Marsden et J. P. Russell et le groupe anglophone s'évertuaient à lui faire comprendre que les fonctions du Collège des Médecins ne consistaient que dans l'attribution des licences de pratique. Il n'était pas du tout une institution enseignante. Le projet Painchaud se lisait comme suit: « Toute personne ayant obtenu ou pouvant obtenir un degré en médecine d'une université ou d'un collège du Royaume Uni pourra recevoir un certificat de qualification lui permettant de recevoir une licence de pratique sans examen ». Les mots « Dominions Britanniques » étaient remplacés par « Royaume Uni ». Par le fait même les gradués de McGill seront tenus de passer des examens devant le Bureau Provincial de Médecine. Le bill Laterrière allait plus loin: seuls les retraités à demi-paie de l'armée et de la marine seraient autorisés à pratiquer, sans examens, sur simple présentation de leurs diplômes.

Le docteur Emery Coderre de l'Ecole de Médecine, qui n'a pas encore digéré le Collège des Médecins, s'étonne que le docteur Painchaud soutienne encore ce Collège. Il prétend que le bill Laterrière ne vise qu'à soumettre les écoles de médecine sous la régie du Collège des Médecins, c'est-à-dire dans un état d'infériorité, tandis que les partisans de McGill, et, en particulier, le docteur A. Hall, prétendent que ce bill n'a en vue que d'humilier le collège McGill et d'en diminuer la valeur déjà reconnue (leveling). Painchaud, lui, affirme, qu'avec les amendements que propose le bill Laterrière, toutes les écoles de médecine seront sur le même pied.

Le docteur Hall ne se gêne pas pour accuser *le vieux monsieur de Québec* (Painchaud avait alors 64 ans) d'être le promoteur de ce projet. Le docteur Painchaud, on le sait, n'appréciait pas de la

même façon tous les gens qui venaient d'outre-Atlantique. Il soutenait que certains avaient obtenu des diplômes sans les connaissances requises. Le docteur Laterrière connaît des gens venus avec des diplômes de Glasgow, d'Aberdeen et d'ailleurs qui n'avaient pour toute compétence médicale que les 50 guinées que leur avaient coûté ces diplômes (*British American Journal of Medical and Physical Science*, août 1851, p: 175). Painchaud prétendait que seul un examen devant le Collège des Médecins pouvait mettre à l'abri de ces supercheries. Il dira plus tard (*Le Canadien*, 18 avril 1853): « Je vous dis, moi que ceux qui ont le front assez haut pour se présenter avec des diplômes escamotés ne pâliront point en faisant un faux serment. »

Le bill 197, ou bill Laterrière, est lu en première lecture le 14 juin 1851. A la deuxième lecture, le 31 juillet, le docteur Holmes propose qu'il soit lu en deuxième lecture en six mois. Cet amendement est battu par 25 à 18. Il est donc lu en deuxième et troisième lectures et le 29 août il est référé au Conseil Législatif où il est renvoyé.

Il revient devant les Chambres l'année suivante. Le 25 octobre 1852, l'Assemblée Législative établit son propre comité que préside M. Laterrière et décide de consulter la profession médicale. Des lettres sont adressées à plusieurs médecins leur demandant de répondre aux questions suivantes:

1 — Voulez-vous bien suggérer à ce comité quel serait le mode le plus effectif pour s'assurer des qualifications de ceux qui se présentent.

2 — L'octroi d'une licence sans examen est-il, d'après votre expérience, une garantie suffisante pour parer aux abus? Quel serait le moyen de faire cesser ces abus et ces déceptions?

3 — Y a-t-il des gens qui ont obtenu de telles licences (sans examens) sans avoir les qualifications nécessaires? Si oui, dites ce que vous en savez.

4 — Combien y a-t-il de collèges et d'écoles dans cette province où l'on enseigne avec succès les différentes branches de l'art médical?

5 — Seriez-vous d'avis de conférer aux professeurs de ces différentes écoles de médecine, le droit de donner à leurs élèves, des lettres de créance pour les mettre à l'abri d'un examen devant le bureau provincial ?

6 — L'on parle de réciprocité en médecine. Croyez-vous qu'un M.D. de McGill, ou une licence de toute autre école au Canada, pourrait permettre de pratiquer en Angleterre sans examen ?

7 — Croyez-vous que le bill proposé par le docteur Laterrière est suffisant pour éviter les abus, sinon que proposez-vous ?

8 — Croyez-vous qu'une loi qui mettrait la profession médicale sur un pied d'égalité dans le Haut et le Bas Canada rencontrerait l'approbation des praticiens en général et parerait aux difficultés qui découleraient d'une loi qui n'affecterait qu'une partie du Canada ?

« Signé » : J.P. Leprohon, greffier du comité

Le comité reçut 75 réponses dont 7 venant du Haut-Canada. En réponse à la première question, on croit, en règle générale, à la nécessité d'examens par des examinateurs qualifiés. A la question 2, on répond : « Par des examens. » On retrouve, en réponse à la troisième question, que plusieurs médecins ont connu des gens qui ont obtenu des diplômes sous de fausses représentations. Le docteur Marsden ne se gêne pas pour en nommer quelques-uns. A la question 4, on répond qu'il y a quatre écoles de médecine, et que c'est trop. Les amis de McGill répondent qu'en réalité il n'y en a qu'une qui enseigne bien et avec succès. A la question 5, on répond : "Non." A la question 6, on répond généralement que s'il n'y a pas réciprocité avec l'Angleterre, elle ne devrait pas non plus exister ici, même pour les officiers médicaux en demi-paie. Le docteur Hall rapporte qu'en réponse à la question 7, 32 favorisaient le bill Laterrière et 43 lui étaient opposé.

Le docteur Jean-Baptiste Meilleur a fait signer sa lettre-réponse par tous les membres de l'Ecole de médecine de Montréal. Comme il fallait s'y attendre ils ont répondu négativement à toutes les questions et le docteur Coderre rappelle ses efforts de 1848

et de 1849 pour faire annuler l'acte d'incorporation et déplore que toute cette littérature ait été détruite dans l'incendie du parlement, à Montréal, en 1849.

Le comité scrute toutes les réponses, en particulier celles concernant les questions 5, 7 et 8. On vote et 10 membres du comité sont favorables au bill Laterrière tandis que 12 favorisent le statu quo. L'élément anglophone l'emporte une autre fois et le bill est de nouveau renvoyé.

* * *

Le 20 avril 1853, le bill revient en chambre. Les polémiques reprennent, dans les journaux, cette fois-ci, plus particulièrement entre les docteurs Hall et Painchaud. Le *British American Journal of Medical and Physical Science*, que dirigeait le docteur Hall, était disparu. Il avait vécu sept ans, de 1845 à 1852. Il revivra plus tard de 1860 à 1863. Le docteur Hall, qui en était l'âme, n'était pas de commerce facile, dit le docteur H. E. MacDermot (C.M.A.J., 1er avril '955, No 72, p. 536): « He was too dictatorial, too bitter and too easily irritated and was not easy to work with. »

Le 8 mars 1853, il publiait un pamphlet intitulé : « An apology for British and Colonial Medical Degrees or STRICTURES on the report of the special committee of the Legislative Assembly on the Laws relative to the practice of Physic, Surgery and Midwifery in Lower Canada⁴⁴ ». Il y analyse les résultats de l'enquête faite à travers la province en octobre 1852.

La polémique porte toujours sur les mêmes sujets. Le docteur prétend que M. Laterrière et son ami Painchaud veulent la disparition du Collège McGill. Et Painchaud reproche toujours à McGill de ne pas se soumettre aux règlements de l'Acte d'incorporation et se fait fi des « quatre années d'études ininterrompues ».

44. *Strictures*: ce pamphlet a été publié, en sections, dans le *Morning Chronicle* de Québec. Il a été adressé à la Législature pour que celle-ci en prenne connaissance avant le débat sur le bill.

Une copie de ce pamphlet est conservée à la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale dans la série des Brochures Canadiennes 306, no 14.

Le 23 mai 1853, la Chambre d'Assemblée se réunit en comité et le docteur Laterrière y présente de nouveau son projet. Il parle longuement mais sa faible voix n'atteint pas la galerie. Seuls le procureur-général, M. Drummond, et le docteur F. Valois appuient le docteur Laterrière. Tous les autres membres du comité, messieurs Ross, Robinson, Gamble, McDonald, Brown, Sherwood, n'en voient pas l'utilité ou n'y voient qu'une croisade contre McGill. Le bill est encore une fois retiré sans même qu'on ait pris le vote (*Quebec Mercury*, 24 mai 1853). Et le seul changement qui fut autorisé fut le remplacement du mot « certificat » à "article 7, par celui de « licence ».

Ce fut la fin du bill Laterrière. La montagne avait enfanté une souris !

* * *

A la deuxième triennale, aux TroisRivières, le 13 juillet 1853, on rapporte que 61 médecins ont obtenu leur licence de pratique depuis 1850, et 60 applicants ont été admis à l'étude. Le docteur Wolfred Nelson s'est retiré de l'exécutif du Collège en octobre 1851. Le docteur A.F. Holmes est élu président. Les docteurs Bouthillier et Frémont sont choisis comme vice-présidents. Les docteurs H. Peltier et J.E. Landry demeurent secrétaires. Le Dr Jones remplace comme trésorier le docteur Ths Arnoldi qui vient de s'installer à Toronto.

* * *

En 1856, la paix règne au Collège. Celui-ci est devenu bourgeois et son rôle se limite à faire passer des examens et distribuer des permis d'études et des licences de pratique. Mc Gill a conservé ses privilèges d'université à charte royale d'un dominion britannique. Laval n'en était qu'à sa deuxième année d'enseignement. L'élément français se fait plus nombreux à la direction du Collège. Il est aussi devenu plus instruit et plus compétent.

Le docteur Hector Peltier, secrétaire du Collège depuis 1853, se plaint, le 14 octobre 1856, que le Collège ne s'occupe pas assez

des intérêts de la profession. Le *Medical Chronicle*⁴⁵ avait, à diverses reprises, insisté sur l'utilité du Collège. Le numéro d'août 1856 publie une lettre du docteur Von Iffland. Celui-ci regrette que le Collège ne soit pas devenu l'organisme que le gouvernement consulte quand il s'agit de questions relatives à la santé ou à l'exercice de la profession, comme cela se passe en France et en Angleterre. Il voudrait voir le Collège intervenir dans l'administration de la Quarantaine, etc. (*Medical Chronicle*. Vol IV, août 1856, no 3 p. 119-120).

Le même jour (14 octobre 1856), le docteur Marsden propose, appuyé par le docteur Joseph Marmette, qu'un comité formé de deux membres et des deux vice-présidents avec liberté d'ajouter si besoin, se réunisse pour étudier la question soulevée par le docteur Peltier. Ce comité est composé des docteurs Morrin, Von Iffland, Marsden, Hall, Peltier et Bibaud.

Le docteur Charles Frémont, de Québec, était président du Collège depuis le 13 juillet 1856. Il avait été élu à la troisième triennale. Frémont avait étudié chez Stephenson, et McGill le considérait comme un ami.

La comité formé le 14 octobre 1856 fait rapport le 13 octobre 1857. Il demande à la Législature d'accorder au Collège: 1) le droit de surveiller l'éducation et les qualifications des apothicaires et la surveillance des drogues; 2) la formation d'un comité d'hygiène qui servira surtout en temps d'épidémie; 3) l'obligation pour tous les spécialistes de la profession de posséder une licence particulière; 4) la permission, pour le Collège, de surveiller la nomination des coroners; et 5) le pouvoir de suspendre tout praticien reconnu coupable de félonie (felonious practice). Toutes ces propositions soumises à la Législature sont approuvées par le gouverneur général le 14 mai 1858.

* * *

45. *Medical Chronicle*: ce journal succéda au *British American Journal*. Il était édité par les docteurs William Wright et D. C. McCallum de Montréal. Il vécut de 1853 à 1859.

Voir Haegerty, vol. 1: 278.

En 1859, l'assemblée triennale se tient à Melbourne (Richmond) dans les Cantons de l'Est. Le docteur Hall, le héros des luttes de 1845 à 1853, devient président. Le docteur William Marsden, qui a quitté Nicolet en 1847 et pratique depuis à Québec, est inquiet. Beaucoup de jeunes se dirigent vers la médecine et il craint que bientôt la profession soit encombrée. Les pharmaciens s'organisent et il est fortement question qu'ils cherchent à se dégager de la tutelle du Collège des Médecins.

Vers 1860, l'enseignement de la médecine se faisait bien et la profession médicale avait un statut intéressant. Tous les médecins ne faisaient pas partie du Collège des Médecins, mais la plupart avaient joint les rangs moyennant une cotisation qui a varié avec les années. A Laval on exigeait le B.A. pour être admis à l'étude de la médecine. McGill avait maintenu son degré de compétence et sa réputation s'étendait au-delà des limites du Canada. L'Ecole de Médecine de Montréal se cherchait toujours une affiliation universitaire. L'Hôtel-Dieu de Montréal quitte la rue Saint-Paul et se construit un hôpital tout neuf de 150 lits sur le mont Sainte-Famille.

En 1866, le docteur Marsden, qui, depuis quelques années, assistait aux réunions de l'Association médicale Américaine, est délégué par le Collège à la réunion de Baltimore le 22 mai. Il retourne à Cincinnati le 7 mai 1867 et y présente un traité intitulé : « Essay on Cholera Asiatic »⁴⁶. Il revient avec l'idée qu'une telle association devrait exister au Canada, une association qui grouperait tous les médecins de la prochaine confédération des provinces qui doit être promulguée le 1er juillet 1867. Le Collège est réticent. Il craint une uniformisation de l'enseignement, l'ingérence des autres provinces uniquement anglophones dans les affaires du Bas-Canada, pays bilingue, mais surtout francophone. Le docteur Marsden trouvera dans la société médicale de Québec dont il est président, l'hôte qui invitera tous les médecins à une réunion à Québec, le 9 octobre 1867. L'histoire de cette réunion

46. Voir Sylvio LeBlond: *William Marsden (1807-1885). Un essai biographique*, Laval Médical, vol. 41, 1970: 639-659.

a été racontée par le docteur H. E. MacDermot dans le premier volume de son *History of the Canadian Medical Association*, pages 20 à 38 (1935).

* * *

Durant les années soixante, la situation au Collège est plutôt stationnaire. McGill poursuit son enseignement sans trop chercher à s'imposer comme autrefois. L'Ecole de Médecine tente une affiliation à l'université Laval mais à trois reprises elle est renvoyée, soit en 1862, 1864 et 1866. La nouvelle université d'Ottawa ne se compromet pas non plus (26 août 1866).

Thomas Bulmer étudiait la médecine à Montréal en 1866. Il suggère aux autorités de l'Ecole de communiquer avec l'université Victoria, de Cobourg en Ontario. Cette institution méthodiste avait à Cobourg une faculté des arts et une faculté de théologie. Son école de droit était à Toronto. Elle fut bien heureuse de posséder une faculté de médecine à Montréal.

* * *

Par la suite, la charte du Collège des médecins subit des amendements nombreux nécessités par l'évolution de l'enseignement et les facilités hospitalières. En 1876, des assesseurs représentant le Collège aux examens universitaires remplacèrent le bureau des examinateurs. La cléricature disparut. Les écoles et les hôpitaux suffisaient amplement à fournir aux élèves les acquisitions qu'ils ne pouvaient autrefois puiser qu'au contact du médecin praticien.

En 1909, une nouvelle charte fut rédigée, plus conforme aux conditions de la pratique de la médecine. Elle conservait cependant quelques-unes des idées originales de la première charte de 1847.

Le docteur Joseph Gauvreau, registraire en 1907, devint le premier officier à plein temps du Collège en 1909. Il y restera

jusqu'à 1937. Il occupait alors un petit bureau au no 55 de la rue Saint-François-Xavier. En 1950 le Collège des médecins fit l'acquisition d'un édifice au 1896-98 de la rue Dorchester. Le Collège avait cessé de se promener de Montréal à Québec, aux Trois-Rivières et dans les Cantons de l'Est. En 1969, l'édifice de la rue Dorchester dut être évacué à cause des exigences de l'urbanisme et, depuis, le Collège loge dans la rue Ste-Catherine.

Les lois sociales de ces dernières années ont enlevé aux professions plusieurs de leurs privilèges, et les ont confondues dans la masse des organisations multiples dont il naît de nouvelles tous les jours. Le Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, de la Province de Québec, est devenu depuis le 1er février (1974) « la Corporation Professionnelle des Médecins ».

* * *

En 1947, à l'occasion de son premier centenaire, le Collège a publié un numéro spécial. Le docteur Albert LeSage, qui l'a rédigé, dit en terminant son exposé :

« Bref, notre Collège est né d'une sainte alliance. Aux médecins anglais attribuons le mérite d'avoir, les premiers, combattu les pratiques occultes du charlatanisme et des barbiers issus du régime français. Ils ont eu un autre mérite : celui de la compétence, car ils allaient compléter leurs études, plus tard, dans les meilleures universités anglaises, les seules qui existaient, pour eux, en ce temps-là. Ils avaient de l'exercice de la médecine l'idée la plus haute et la plus digne. Ils s'imposaient des règles strictes qu'ils devaient observer dans leur rapport avec le public et aussi entre eux. . .

Quant aux médecins canadiens-français, ils débutent vers 1867 après avoir lutté avec une énergie indomptable pour fonder des écoles de médecine, des sociétés savantes, des journaux de médecine et des universités dignes de notre race. Ils joignent peu à peu les médecins anglais dans notre Collège et ailleurs. Ils y occupent bientôt des postes responsables, et bientôt ils le dirigeront puisqu'ils sont devenus les plus nombreux. »

Tous les médecins du Bas-Canada, puis de la province de Québec, avaient un but primordial, en créant le Collège des médecins. Ils voulaient faire disparaître le charlatanisme que nous avaient apporté les Français, améliorer la préparation scolaire de l'étudiant et relever le niveau social et scientifique du médecin, sachant bien que :

« The more skill the leech

The more safe the sick. »

* * *



RÉFÉRENCES

Les Procès-Verbaux du Bureau de médecine de Québec (Quebec Medical Board) 1831-1847, conservés aux Archives du Séminaire de Québec.

Le premier volume des procès-verbaux du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada contient aussi les procès-verbaux du Bureau médical de Montréal (Montréal Medical Board) de 1839 à 1847. On trouve dans les journaux, en particulier *Le Canadien* de Québec et *La Minerve* de Montréal, les compte-rendus des séances du Bureau de Montréal de 1831 à 1839.

Les procès-verbaux du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, de 1847 à 1867, ainsi que les rapports des assemblées triennales.

Abbott, Maude: *History of Medicine in the Province of Québec*, MacMillan, Toronto, 1931.

Ahern M. J. & Geo.: *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada*. Imprimerie Laflamme, 1923.

Les Cahiers d'Histoire (no 22): *Trois siècles de médecine québécoise*. Québec, 1970.

Freedman, Norman B: *History of Medical Licensure in Canada. Action Médicale*. Montréal, janvier, février, avril, mai, juin et juillet 1947.

Gauvreau, Joseph: *Le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec. Union Médicale du Canada*. Tome 60, 1931 et 61, 1932, ainsi que Vol. 67 (1938) p. 53-65.

Haegerty, John J.: *Four Centuries of Medical History in Canada*. Vol I et II, MacMillan, Toronto, 1928.

LeBlond Sylvio: *La Législation médicale à la période française*. Bulletin du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, vol IX, no 3, septembre 1969, p. 49-53. *La Législation médicale à la période anglaise*. Idem: vol X. no 3, avril 1970, p. 71-77.

L Médecine dans la Province de Québec avant 1847.

Les Cahiers des Dix. No 35. 1970. p. 69-95.

Joseph Painchaud. *Union Médicale du Canada*. Tome 82. février 1953, p. 1 à 6.

Joseph Painchaud, conférencier populaire.

Les Cahiers des Dix. No 36. 1971. p. 121-133.

William Marsden. *Laval Médical*, vol 41, mai 1970, p. 639-659.

LeSage, Albert : *Le Centenaire du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec*, Numéro Spécial, 1947.

Mac Dermot, H.E. : *History of the Canadian Medical Association*. Vol. 1, Murray Printing, Toronto, (1867-1921) 1935; vol 11, idem, 1958.

One hundred years of Medicine in Canada 1867-1967. McClelland and Stewart, Toronto, 1967.

History of the Montreal General Hospital, 1950.

C.M.A.J. 1er avril 1955, vol 72, p. 536 et seq.

Migneault, L.D. : *Histoire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*.

Union Médicale du Canada. Vol 55, oct. 1926, no 9, p. 597-674.

Morin, Victor : *L'évolution de la médecine au Canada-français*.

Les Cahiers des Dix, no 25, 1960, p. 65-80.

Les Journaux Médicaux : British American Journal of Medical and Physical Science, (1845-1852).

Medical Chronicle, (1853-1859).

Canadian Doctor: Medical Licensure in Québec. Vol. V. mai 1940, no 5, pp. 13-19.

Union Médicale du Canada.

Les Journaux : Le Canadien, de Québec, *La Minerve*, de Montréal, *The Quebec Chronicle*, *The Quebec Mercury*.

Plusieurs personnes m'ont aidé très aimablement dans mon travail en me facilitant la consultation des documents qui m'étaient nécessaires. Je les en remercie de tout coeur. Je veux surtout mentionner le docteur Gustave Gingras qui, alors qu'il présidait le Collège des médecins, avait mis à ma disposition son personnel et toute la documentation dont il pouvait disposer; M. Jacques Prémont, conservateur de la bibliothèque de l'Assemblée Nationale et sa secrétaire Mlle Thérèse Proulx, M. André Vachon, conservateur des Archives Nationales et Mlle Beauvais, des Archives Publiques d'Ottawa.

Sylvio LeBlond